

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE COURRIER  
RECU LE 12 FEB 2010  
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

AIR

MINISTERE DU PORTEFEUILLE  
CABINET DU MINISTRE  
COURRIER

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
VICE-PRESIDENT DU COMITE DE LA RECONSTRUCTION  
CABINET DU VICE-PRESIDENT  
Assemblée Nationale  
Réçu par: *Yvonne*  
IP: *10776*  
Transmission: *112 FEB 2010*  
N° Réf.:

MINISTERE DE L'INDUSTRIE  
SECRETARIAT DE CABINET  
SERVICE COURRIER  
N° INDICATEUR: *0242*  
DATE RECEPTION: *12-02-10*  
NOM: *PHILIPPE*  
SIGNATURE: *[Signature]*

Reçu le: *12 02 10*  
Enregistré sous le No: *Am RECEPTION*  
Transmission le: *12/02/2010*  
Répondre le: *13/02/2010*  
*Laminé KABULA*  
*[Signature]*

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
CABINET DU PREMIER MINISTRE  
SERVICE COURRIER  
ACCUSE RECEPTION  
N° ENREGISTREMENT: *1139*  
DATE: *13 FEB 2010*

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
NATIONALE & COMMERCE  
CABINET DU MINISTRE  
Réceptionné par: *[Signature]*  
Date: *12.02.2010*

A Son Excellence Monsieur le  
Premier Ministre  
Chef du Gouvernement  
Hôtel du Gouvernement  
à Kinshasa / Gombe

MINISTERE DU PLAN  
CABINET DU MINISTRE  
DATE: *12 FEB 2010*  
NUMEROTÉ: *[Signature]*  
TRANSMIS A: *[Signature]*  
REPOUDRE: *[Signature]*  
CLASSEMENT: *[Signature]*

Concerné: Mesures relatives à la sauvegarde et la relance des filières industrielles en péril : textiles

ASSEMBLEE NATIONALE  
CABINET DU PRESIDENT  
SECRETARIAT  
N° d'Enreg: *1241*  
Exp: *13 FEB 2010*  
Signature: *[Signature]*

MINISTERE DES FINANCES  
Courrier reçu le: *12 FEB 2010*  
Réçu le n°: *1241*

L'Assemblée Nationale a eu l'occasion de travailler sur le projet de loi relatif au sauvetage des industries en péril en RDC.

Il est appréciable que le Gouvernement fasse du secteur industriel un levier important de notre économie par la transformation des matières premières locales en apportant une valeur ajoutée certaine puis en assurant la création et la promotion des emplois. Les industries à filières sont donc celles à favoriser en premier lieu.

C'est ici l'occasion de relever la problématique du secteur textile.

Depuis plus de 20 ans, les importations frauduleuses et les produits bons marchés de l'Asie ont fini par perturber les industries Congolaises.

UTEXAFRICA sprl puis CONGOTEX sprl ont fini par fermer après avoir cassé complètement toutes les machines vendues en mitrailles, procédant ainsi à l'abandon total de toutes activités du secteur textile, ce qui a condamné la

*[Handwritten signatures and notes at the bottom of the page]*

filière coton de l'Equateur. Il en est de même de SINTEXKIN qui, après avoir fermé, a condamné tous les agriculteurs de coton du KATANGA à la cessation de leurs activités.

Il ne reste plus que la SOTEXKI sarl à KISANGANI qui, à la faveur de l'ouverture de la route ITURI appelée Route MAHAGI, vient de relancer les achats de coton dans la zone de MAHAGI où l'on dénombre plus de 25.000 planteurs et bientôt dans le Bas Uélé où s'organisent près de 15.000 planteurs.

Pour mémoire, il y a plus de 30 ans, notre pays comptait près de 800.000 planteurs de coton avec une production annuelle d'environ 180.000 Tonnes de coton graine soit 72.000 Tonnes de coton fibres dont 24.000 étaient produites en Province Orientale, production qui couvrait largement le besoin annuel de la SOTEXKI (3.600 Tonnes) et le surplus était destiné à l'exportation génératrice des devises pour le pays.

Il nous parait tout à fait justifié de relancer les filières qui existent tant qu'elles sont capables de générer les richesses, les emplois et l'encadrement des paysans, gage de la paix sociale et de la réduction de la pauvreté.

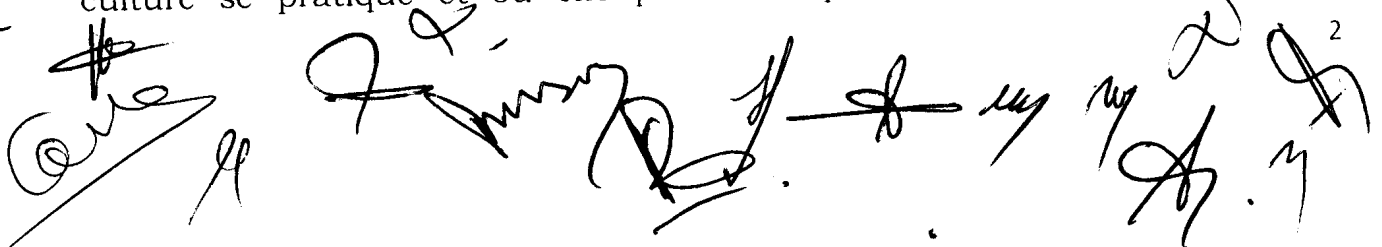
C'est à juste titre que nous saluons la décision courageuse du Gouvernement de reconduire le contrat programme avec la SOTEXKI sarl, ce qui pourrait éviter la fermeture de cette unique industrie textile enclavée à Kisangani et dont l'impact est certain dans la Province Orientale et le reste de la RD Congo.

Il va de soi que le Gouvernement devra soutenir cette industrie en orientant vers elle les commandes des tissus pour les manifestations civiques, pour les FARDC, la PNC, et autres tissus.

Seulement, nous voudrions attirer votre attention sur le fait qu'une entreprise dénommée TEXICO sprl par l'entremise de son promoteur Mr YUMA MULIMBI, Président National de la FEC, et ancien Administrateur Directeur Général de l'UTEXAFRICA sprl et aujourd'hui de CONGOTEX sprl en liquidation, et d'UTEXAFRICA sarl (société immobilière) a sollicité le Code des Investissements assorti d'importants avantages fiscaux.

Cette entreprise se fait fort d'obtenir TOUTES les commandes de l'ETAT, en misant sur la fermeture de la SOTEXKI sarl. Elle importera les tissus écrus et ne fera que les impressions sur tissus pagne et la coloration sur les autres tissus tels ceux de l'Armée et de la Police.

Cela constitue un danger certain pour la filière coton des zones où cette culture se pratique et où elle pourrait reprendre après ces années de



turbulence. En se positionnant en fin de chaîne, elle condamnera donc la SOTEXKI sarl à la fermeture certaine et comme vous pouvez le remarquer, la démarche de TEXICO est rédhibitoire au relèvement du secteur textile intégré qu'il faut relancer.

Pourtant aussi, les anciennes installations de la COTONNIERE sarl, qui appartient à ce jour à la TEXAF, maison mère d'UTEXAFRICA sarl et à l'Etat qui détient 36 % des parts, n'attendent que de démarrer. L'Etat ayant ainsi un intérêt certain dans la Cotonnière que dans TEXICO se doit de la protéger et d'éviter la contrariété par une politique orchestrée par l'un de ses Administrateurs qui recherche plutôt la facilité par l'importation des écrues et leurs impressions.

Cela risque de ne pas donner de chance à la relance de la culture du coton.

COTONCONGO avait ses activités dans L'EQUATEUR, la COTONNIERE dans la zone de NGANDAJIKA, LUBAO, LUPUTA, MWENE DITU, au KASAI ORIENTALE et à KASONGO, LODJA et SAMBA dans le MANIEMA ; la COTONNIERE du LAC dans la plaine de la RUZIZI ; la COTOLU dans les zones de DILOLO, SANDOA ; la COMPAGNIE COTONNIERE CONGOLAISE dans la zone de KONGOLO, LUMANISHA au TANGANYIKA, la CODENORD dans le BAS-UELE, le HAUT-UELE et ITURI.

Le cas des filières riz et huiles de palme utilisés dans les industries brassicoles et de savonnerie est aussi à remédier. Les cultivateurs et producteurs locaux ne jouissent d'aucun avantage, mais doivent faire face à la concurrence de riz et des huiles de palme importés.

Nous vous invitons à adopter une politique gouvernementale en cette matière afin que non seulement les lois en vigueur soient correctement appliquées mais qu'elles aient également un impact certain. Il est donc important et urgent de détenir une cartographie économique et industrielle, et de veiller à l'opportunité de création de certaines entreprises dont les activités en fin de chaîne constituent une concurrence et un danger certain.

La Province Orientale ne trouve pas opportun de favoriser une entreprise qui n'a pas encore démarré ses activités et dont les effets seront au détriment des cultivateurs et de l'industrie textile congolaise.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments patriotiques.

Les Députés de la PROVINCE ORIENTALE,

1. Hon. UWEKA UKAZA Perrot

2. Hon. Idambitwa Bekarato Jean-Baudouin

3.

- 3) Hon. SUGARO NGUMBA Gilbert, Ituri State
- 4) Hon. Uvora Cwinyamy Mwe
- 5) Hon. Freddy Somela Gyongha
- 6. Hon. AICU KITIKA Gpule
- 7. Hon. LOGO MUGENSI D.C. ~~Logo~~
- 8. Hon. KASWARA TAHIGWOW ~~IRACLOGO~~
- 9. Hon. TABU MAKUSI Angeli
- 10. Hon. NGARU KPARAI ~~Angeli~~
- 11. Hon. DITCHUVI MATCU
- 12. Hon. UP IRA Nwudomi
- 13. Hon. NEMOYATO Jantal
- 14. Hon. GBANJANA Chrysostome
- 15. Hon. Gregoire LUSENGE
- 16. Hon. KATYI-NZINA
- 17. Hon. BOLOPIY GACAT Jimon
- 18 Hon. BAPANITA JEAN S. KISANGANI
- 18 Hon. AMURI-Kibisher Serge
- 19. Hon. Dr. ADIROBU-PAWAZO
- 20. Hon. MOLISO NENDE B
- 21. Hon. Adia Leti Raudamin
- 22. Hon. ADUBANGO ALI Emm.
- 23. Hon. UVOYA CWINYAMY JEAN Mwe
- 24. Hon. Ndjaba-Kpande Gilbert
- 25. Hon. Nambwa Mowba
- 26. Hon. NGBALINDIE-SASA
- 27. Hon. KOYENGETE SOLO Desire
- 28. Hon. ANGALIKIANA KALUMBULA
- 29.

Les Députés de la Province du KATANGA,

Les Députés de la Province de l'EQUATEUR.

1) LONGINA POWAKA

2) Alambel - SOGE

3) LIPEMBA IKPANGA

4) BOBE YABO JJP 0990903547

5) Hon. Jose Engbanda Kananga 0990903464

6) Hon. Jean-Baudouin NOKONA NONGA-ADOGO

KINSHASA

HON. N'ZIKIANDA ROBERT

Les Députés de la Province du SUD-KIVU,

Hon. ~~PROKAWIRA B. Justin~~ ~~0990903330~~

Hon. ~~Barthelemy~~ BASHOMBERWA LAMA 0990903115

Hon. SUMARI BALIKE Fernand 0990903587

Les Députés de la Province du KASŪ ORIENTAL,

1/ Honorable DIUMASUMBU OROTE Amos

2/ Hon. ALEXIS NIBAYA KAKABU 0990904220

3/ Hon. ILUNGA Kazadi Benjamin 0990903147

Ampliation :

- A son Excellence Monsieur le Président de République  
Palais de la Nation
- A l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
- A son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre chargé de la Reconstruction
- A son Excellence Monsieur le Ministre du Plan
- A son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie
- A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie
- A Son Excellence Madame la Ministre du Portefeuille
- A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture
- A l'Honorable Président de la Commission ECOFIN de l'assemblée Nationale
- Au Directeur Général de l'ANAPI
- Au Président National de la Fédération des Entreprises du Congo

Tous à Kinshasa

- Au Président de l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale ✓
- A son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale ✓
- Au Président de la Fédération des Entreprises du Congo / Province Orientale ✓
- Tous à Kisangani
- Au président de l'Assemblée Provinciale du Katanga ✓
- Au Président de la Fédération des Entreprises du Congo / Katanga ✓

**ACC EXPRESS**  
Kinshasa  
Centre d'affaires BAIE  
Bâtiment CHANIC  
Ngaliema

le 13/02/2010  
SINGIZI

**ACC EXPRESS**  
Kinshasa  
Centre d'affaires BAIE  
Bâtiment CHANIC  
Ngaliema

le 13/02/2010  
SINGIZI

Ampliation :

- A son Excellence Monsieur le Président de République  
Palais de la Nation
- A l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale
- A son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre chargé de la Reconstruction
- A son Excellence Monsieur le Ministre du Plan
- A son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
- A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie
- A son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie
- A Son Excellence Madame la Ministre du Portefeuille
- A Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture
- A l'Honorable Président de la Commission ECOFIN de l'assemblée Nationale
- Au Directeur Général de l'ANAPI
- Au Président National de la Fédération des Entreprises du Congo

Tous à Kinshasa

- Au Président de l'Assemblée Provinciale de la Province Orientale ✓
  - A son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Province Orientale ✓
  - Au Président de la Fédération des Entreprises du Congo / Province Orientale ✓
- le 13/02/2011  
Sindji
- ACC EXPRESS**  
Kinshasa  
Centre d'affaires BAIE  
Bâtiment CHANIC  
Ngallema
- Tous à Kisangani

- Au président de l'Assemblée Provinciale du Katanga ✓
  - Au Président de la Fédération des Entreprises du Congo / Katanga ✓
- le 13/02/2011  
Sindji
- ACC EXPRESS**  
Kinshasa  
1527 Av. Colombe  
Centre d'affaires BAIE  
Bâtiment CHANIC  
Ngallema
- Tous à Lubumbashi